

Convocation du conseil municipal : le 22 juin 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS :**

M. Didier **ROUSSEL**,

**Maire**

Mmes et Mrs **DEHONDT** Jean Pierre, **STEVENOOT** Jean Pierre, **GRYMYSLAWSKI** Laurence, **DELAUTTRE** Richard

**Adjoints**

Mmes et Mrs **RYCKEWAERT** Jean-Paul, **DEREMETZ** Pascal (arrivée à 20 h 10), **DUBREUCQ** Guy, **BARBEZ** Nathalie, **GEERAERT** Marie Laure, **SENICOURT** Sabine, **VAESKEN** Stéphanie, **VAESKEN** Ludovic, **VANDEWALLE** Nathalie, **STAIB** Audrey, **GRAVE** Julie

**Conseillers Municipaux**

**Absent (s) ou excusé (s) :** **DEBAVELAERE** Christophe (pouvoir à Jean Paul RYCKEWAERT), **DEREMETZ** Pascal (pouvoir à Laurence GRYMYSLAWSKI jusqu'à son arrivée), **VANPEPERSTRAETE** Pascale (pouvoir à Audrey STAIB)

**DEBEUGNY** Marc : non excusé

Secrétaire de séance : Richard DELAUTTRE, assisté d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

**ORDRE DU JOUR du 28 juin 2017**

1. Approbation du PV du 12 avril 2017
2. ADM. GENERALE – Jury d'assise
3. ADM GENERALE – nouveau membre pour la commission culture
4. ADM. GENERALE- Modification des statuts du SIECF
5. ADM. GENERALE- Transferts de compétences au SIECF
6. ADM. GENERALE- Transferts de compétences à la CCHF
7. JEUNESSE - Formation BAFA pour Sarah Decocq
8. FINANCES – Subvention 4L Trophy et DM 1 au budget communal
9. FINANCES – Indemnités des élus
10. FINANCES – AFFAIRES IMMOBILIERES –achat d'une parcelle en zone NPP
11. INITIATIVES des Elus

ADDITIF validé par tous : avenant à la convention LEA (CAF)

1. Le procès verbal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité
2. 2017 – 06 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE **AFF954**  
*JURY CRIMINEL – Tirage au sort pour 2018*

Les membres de la commission, ci-dessous désignés, ont été invités, il y a quelques minutes, à procéder au tirage au sort de la liste préparatoire communale en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année **2018**.

Déroulement du tirage au sort : selon les termes de la délibération du 18 novembre 2015 –aff.868d, les membres de la commission : Marie Laure GEERAERT, Sabine SENICOURT, Ludovic VAESKEN, Stéphanie VAESKEN, procèdent au tirage de 2 personnes sur la liste électorale générale de la Commune.

Rappel : les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 ne devront pas être retenus (année limite : 1994).

**Résultat du tirage au sort :**

BELLEEC Frédéric

DEJANS ep JACQUEMART Isabelle

3. 2017 – 06 – 020 - ADMINISTRATION GENERALE **AFF955**  
*COMMISSION CULTURE*

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Les membres de la commission culture ont été désignés lors du conseil municipal du 18 novembre 2015. Suite au changement de présidence à l'association « Esquelbecq village du livre », il serait judicieux d'intégrer à la commission culture Madame Annie FERIAU, vice présidente de l'association (comme membre extérieur de cette commission) en remplacement de Madame Evelyne VALOIS.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle composition de la commission culture

4. 2017 – 06 – 020 ADMINISTRATION GENERALE **AFF 956**  
*MODIFICATION DES STATUTS DU SIECF*

Rapporteur : Jean Paul RYCKEWAERT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18 et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les Communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification statutaire du SIECF, à compter du 1er janvier 2018, selon les statuts annexés à la présente délibération.

#### **5. 2017 – 06 – 020 ADMINISTRATION GENERALE**

**AFF 957**

##### **COMPETENCES TRANSFEREES AU SIECF**

Rapporteur : Jean Paul RYCKEWAERT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18 et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les Communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au SIECF pour les compétences suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- IRVE (Installation de Recharge publique pour Véhicules Electrique)
- Bornes GNV (Gaz Naturel Véhicule) et Bio GNV

*La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais au contrôle de légalité et au Président du SIECF*

#### **6. 2017 – 06 – 020 ADMINISTRATION GENERALE**

**AFF 958**

##### **COMPETENCES TRANSFEREES A LA CCHF**

Rapporteur : Jean Paul RYCKEWAERT

- Vu l'article 3 de la loi du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur qui précise « l'initiative de la création des installations des réseaux de chaleur revient aux collectivités locales intéressées »;

-Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 qui fixe pour objectif une multiplication par cinq de la quantité d'énergies renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici à 2030 ;

-Vu l'article L128-4 du code de l'Urbanisme qui rend obligatoire l'étude d'opportunité de raccordement à un réseau pour toute opération d'aménagement soumise à étude d'impact ;

-Vu la compétence obligatoire de la collectivité relevant de l'article L5214-16 du CGCT et de l'arrêté modificatif des statuts de l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en matière Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire par un Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale incluant notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial ;

A la lecture des statuts et des compétences de l'EPCI dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'une part, et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'autre part, et au regard des projets d'intérêt communautaire engagés et à venir, la CCHF a pris la compétence réseaux de chaleur lors du conseil communautaire du 20 juin 2017.

Aussi après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

**Transférer la compétence « Création, Aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid d'intérêt communautaire » à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.**

#### **7. 2017 – 06 – 042 - JEUNESSE**

**AFF 959**

Rapporteur : Jean Pierre STEVENOOT, adjoint

Suite à une délibération du 8 juin 2000, modifiée le 20 juin 2002, les animateurs bénévoles pour les accueils de loisirs bénéficient de la prise en charge de leur formation de base au BAFA par la commune.

La commission jeunesse propose exceptionnellement, que pour Sarah DECOCQ qui n'a pas encore été bénévole (mais qui ne peut financer sa formation de base), la commune fasse l'avance du paiement de sa formation et que ce coût soit déduit de son salaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge anticipée de cette formation et le recouvrement lors de l'établissement de la paie

#### **8. 2017 – 06 – 022 – FINANCES**

**AFF 960**

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

##### **Subvention et DMI issue du Budget Unique 2017 après vote**

Le budget 2017 de la commune a été voté le 12 avril 2017.

Une équipe de 2 jeunes étudiants, dont un esquelbecquois, a présenté son projet de participer au rallye 4 L Trophy en 2018. L'objectif, à travers la participation à ce rallye raid dans le sud marocain en 4L, est de fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis. La commune a déjà soutenu dans le passé ce type de projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'attribuer une subvention de 300 euros à l'association LES L'ITES et d'inscrire une Décision Modificative comme suit :

- -300 euros sur le compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement)
- + 300 euros sur le compte 6574 (subvention aux associations)

Le conseil municipal souhaite qu'un partenariat soit proposé aux écoles de la commune pour la présentation et le retour du projet.

**9. 2017-06-020 – ADMINISTRATION GENERALE –**

**AFF 961**

**ENVELOPPE INDEMNITAIRE des ELUS pour la durée du mandat**

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Depuis le 1er janvier 2017, les indemnités de fonction des élus locaux sont fixées sur la base de l'indice brut terminal 1022 (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017), il y a donc lieu de modifier la délibération du 18 novembre 2015 (AFF 866).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient donc de fixer les taux sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Rappel des taux :

- indemnité du Maire	= 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> adjoints	= 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4 <sup>ème</sup> adjoint	= 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 5 <sup>ème</sup> adjoint	= 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1 conseiller délégué voirie, travaux	= 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4 conseillers délégués , village du livre, affaires scolaires, Relations avec les associations, communication	= 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1 conseiller délégué techniques de communication	= 1,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à l'unanimité

**10. 2017-06-020 FINANCES – AFFAIRES FONCIERES**

**Achat Parcelle M et Mme HERREMAN**

**AFF 962**

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Monsieur et Madame Michel HERREMAN-OLLIVIER domiciliés 107 rue de Bergues à Esquelbecq sont propriétaires des parcelles situées en section A n° 740 – 796 et 992 d'une contenance de 6422 m<sup>2</sup>. La charge d'entretien devient lourde, ils souhaitent donc en céder une partie.

La cession porte sur une surface de 3537 m<sup>2</sup> avant bornage.

Au regard du Plan Local d'Urbanisme, cette parcelle est située en section Npp (protection des espaces naturels). Cette acquisition viendra conforter le site naturel à proximité immédiate de l'étang de pêche, et du PDIPR.

Vu l'avis domanial réceptionné en date du 27/10/2016,

Le conseil municipal, sur la base de l'estimation des Domaines, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles n°740, 796p1 et 992p1 de la section A pour une contenance de 3537 m<sup>2</sup> au prix de 6000 €,
- **DIT** que les époux HERREMAN-OLLIVIER conservent la charge de la clôture
- **APPROUVE** la prise en charge communale des frais de notaire et de géomètre,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

**2017-06-022 /42 – FINANCES / JEUNESSE**

**AFF 863**

**Avenant Convention Loisirs Equitables Accessibles "LEA" avec la CAF de Dunkerque et modification des tarifs d'accueil périscolaire**

RAPPORTEUR : Jean-Pierre STEVENOOT, Adjoint

Suite à la modification des barèmes du dispositif LEA par la CAF, il y a lieu de modifier les tranches de quotient familial pour les tarifs de l'accueil périscolaire en amendant la délibération du 11 février 2015 (AFF 863).

Pour nous permettre d'adhérer à ce dispositif le tarif journalier par enfant ne doit pas dépasser certains plafonds (taux fournis par la CAF). L'aide de la CAF intervient sur ces montants votés suivant les barèmes ci-dessous :

**1) Accueil périscolaire 2017 :**

QF	Participation					
	Matin (7h20 à 8h50)		Soir (16h30 à 18h30)		Moins d'une ½ heure	
	soit 1 h ½		soit 2 h			
	Tarif vacation	Soit à l'h	Tarif vacation	Soit à l'h	Tarif vacation	Soit à l'h
< à 370	0.37 €	0.25 €	0.50 €	0.25 €	0.12 €	0.24 €
370 à 499	0.67 €	0.45 €	0.90 €	0.45 €	0.22 €	0.44 €
500 à 700	0.90 €	0.60 €	1.20 €	0.60 €	0.30 €	0.60 €
701 à 1000	2.20 €	1.47 €	2.20 €	1.10 €	1.10 €	2.20 €
1001 à 1250	2.25 €	1.50 €	2.25 €	1.13 €	1.10 €	2.20 €
Plus de 1251	2.30 €	1.53 €	2.30 €	1.15 €	1.10 €	2.20 €

**Après délibération, le conseil municipal valide cet avenant à la convention LEA et modifie les tarifs de l'accueil périscolaire en conséquence, avec effet au 01/01/2017 (aucune incidence sur les paiements déjà reçus).**

### Initiatives des élus

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Madame Dejas concernant la dernière parcelle du pôle médical. Madame DEJAS, diététicienne nutritionniste à Zegerscappel souhaite implanter son cabinet sur Esquelbecq. Sa profession est paramédicale. Le projet présenté suscite l'intérêt du conseil municipal qui souhaite que la réflexion se poursuive en prenant des garanties (dans le futur acte de vente) afin que l'usage « para médical » soit conservé.

Sabine SENICOURT et monsieur le Maire : suite à la proposition de retour à 4 jours à l'école et la suppression des NAP, la mairie a organisé un sondage auprès des parents. Les résultats indiquent un souhait clair de repasser à la semaine de 4 jours. Ce souhait a également été émis par le conseil d'école. Un courrier est parti dans ce sens au DASEN afin que soit prise en compte la modification. Ce changement implique la réorganisation des emplois du temps du personnel communal (-26h par semaine).  
Rencontre faite du nouveau directeur de l'école AMMEUX : Monsieur Jean Pierre LETTE.

Nathalie VANDEWALLE sera référente au sein du concours de villages fleuris de la CCHF.

Ludovic VAESKEN souhaite qu'une réflexion soit menée au sein de la commune sur les équipements sportifs (manque d'un lieu pour les entraînements de foot, par exemple). Un groupe de travail se constituera pour réfléchir sur le sport et ses usages à Esquelbecq. Volontaires : Ludovic VAESKEN, Stéphanie VAESKEN, Sabine SENICOURT, Marie Laure GEERAEERT (faire la proposition aux anciens du conseil des jeunes)

Fin de la séance : 21 h 35